

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 29 AVRIL 2016 A 18H30

L'an deux mil seize, le 29 avril, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

21 avril 2016

En exercice : 15

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan-Burel, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

Nbre de Conseillers

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Mickaël Quibel

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Demande de subvention DETR et FSIP pour le bâtiment communal
3. Demande de subvention DETR pour le lotissement communal
4. Demande de subvention DETR pour le dossier accessibilité
5. Achat d'un tracteur tondeuse
6. Transfert des biens appartenant au C.C.A.S. au profit de la commune
7. Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement d'Ambrumesnil
8. Tarif de location de la salle du Parvis
9. Tarif de location de la salle des douze étoiles d'or
10. Prix des cases du columbarium
11. Tarif des concessions dans le cimetière et des cavurnes
12. Frais de mission du Maire
13. Centre de loisirs 2016
14. Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2016-2017
15. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville
16. Renouvellement du contrat aidé à l'emploi
17. Questions diverses

- **Adoption du compte rendu du vendredi 25 mars 2016**

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- Terrasse salle du Parvis : l'entreprise DERNY va intervenir dans le mois pour l'étanchéité de ladite terrasse, en pratique, ils ont besoin de plusieurs jours de beau temps
- Travaux aux vestiaires du foot : l'entreprise Blosserville va intervenir le 3 mai prochain pour la pose de luminaires LED étanches

Il demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à **l'unanimité**.

- **Demande de subvention D.E.T.R. et F.S.I.P. pour le bâtiment communal**

Monsieur le Maire revient sur le projet du nouveau bâtiment communal qui va être construit sur le terrain prochainement acquis auprès de Monsieur et Madame Paté Philippe et commente le plan de financement.

- Montant H.T. du projet : 103 389 €

La société CMDP (Conception Maîtrise D'œuvre et Plan) de Varengeville a été choisie pour être le maître d'œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter le projet dans sa globalité et la possibilité de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et au titre du fonds de soutien à l'investissement public (F.S.I.P.).

La subvention attendue au titre de la D.E.T.R. serait de 20 600 € minimum à 31 000 € maximum.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) récupérable l'année « N+2 » est actuellement de 16,40%.

Monsieur Letellier expose que dans la loi de finances 2016, un fonds exceptionnel d'un milliard d'euros a été retenu pour soutenir l'investissement local.

Les demandes sont adoptées à **l'unanimité**.

- **Demande de subvention D.E.T.R. pour le lotissement communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a voté pour le projet de vente de parcelles sur l'ancien terrain du Centre Communal d'Action sociale lors de la séance du 4 mars 2016.

Monsieur le Maire expose le projet à l'assemblée et commente le plan de financement.

- Montant H.T. du projet : 147 252,15 € dont :
 - 4 644,00 € pour Euclyd
 - 2 240,00 € pour Aquageol – étude des sols
 - 8 750,00 € V3D maître d'œuvre

Monsieur Letellier demande au conseil de réfléchir dès à présent à un nom pour ce lotissement.

Le terrain accolé à celui de Monsieur Fache qui ne fait pas partie des sept parcelles va être borné dès à présent par le cabinet Euclyd.

Une demande de devis auprès du cabinet ALISE va être faite pour lever les dernières suspensions de cavités souterraines sur ledit terrain.

Monsieur le Maire propose de faire les trottoirs en bitume avec bordures et de garder le béton désactivé pour les futurs travaux du centre bourg.

Il est question du bâtiment qui reste implanté sur un des terrains, plusieurs conseillers proposent de le vendre avec la parcelle, cette proposition est validée par l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter le projet dans sa globalité et la possibilité de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

La subvention attendue au titre de la D.E.T.R. serait de 29 450 € minimum à 44 175 € maximum.

Les demandes sont adoptées à **l'unanimité**.

• **Demande de subvention D.E.T.R. pour le dossier accessibilité**

Monsieur le Maire explique que suite au Diagnostic Accessibilité sur les Etablissements Recevant du Public sur notre commune, l'association EGEE nous a adressé un rapport sur la mise en conformité attendue.

Il en ressort trois grandes priorités pour des travaux à effectuer sur trois ans :

- La mise en sécurité
- La signalétique
- L'aménagement de l'école

Pour l'année 2016, la commune a fait le choix de commencer par la sécurité des personnes en installant des garde-corps, des mains courantes et des barrières de sécurité essentiellement pour desservir les deux salles polyvalentes (l'Espace du Parvis et la Salle des 12* d'or).

Les travaux chiffrés à 5 282 € H.T. effectués par l'entreprise VINCENT devraient être terminés aux prochaines vacances 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter le projet dans sa globalité et la possibilité de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Les demandes sont adoptées à **l'unanimité**.

• **Achat d'un tracteur tondeuse**

Monsieur le Maire revient sur les différentes propositions des tracteurs dans la gamme des autoportés homologués route faites lors du dernier conseil :

- ETESIA 23 399 € H.T.
- Occasion garantie 2 ans 9 830 € H.T.

et sur une nouvelle :

- tracteur John DEERE X950R, 24 CV Diesel, coupe 1,22 mètres, bac de 650 litres, déchargement hauteur 2 mètres pour un montant H.T. de 17 327,00 €.

Un avis très favorable a été donné par Monsieur Debonne sur la fiabilité de ce produit. La remise en état de l'ancien tracteur KUBOTA en quatre roues motrices et la facture restée en attente seront prises en charge par l'entreprise HAUGUEL,

Le conseil municipal, après avoir délibéré vote pour cet achat **à la majorité des voix (2 abstentions)**.

Une démonstration avant validation du bon de commande est prévue, les conseillers désirant y participer seront tenus au courant de la date de celle-ci.

- **Transfert des biens appartenant au C.C.A.S. au profit de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a dissout le C.C.A.S. en date du 8 décembre 2015.

Suite à cette dissolution, il est question de faire le transfert de biens immobiliers appartenant au C.C.A.S. au profit de la commune d'Ambrumesnil.

Plusieurs terrains appartiennent encore aujourd'hui au C.C.A.S. :

- Les terrains qui vont accueillir le futur lotissement communal parcelles B 368, B 121 et B 120
- Le triangle situé derrière le lotissement HABITAT 76, parcelle ZD 20. Cette pointe est exploitée par Monsieur Levasseur et a été proposée à HABITAT 76 pour la mise aux normes de l'assainissement de leurs pavillons
- Ainsi que deux terrains situés à l'Acre de la Queue B 177 et B 185

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour ce transfert

NOTE que c'est l'étude de Maître Vannier à Ouville la Rivière qui se charge de rédiger l'acte

- **Dissolution de l'Association Foncière de remembrement d'Ambrumesnil**

Monsieur le Maire expose que les membres de l'Association Foncière d'Ambrumesnil se sont réunis le jeudi 21 avril dernier et qu'ils ont délibéré pour la dissolution de cette Association.

Plusieurs paramètres ont justifié ce choix :

- suppression d'un budget spécifique
- Simplification du travail administratif
- pour les exploitants, suppression de la taxe de remembrement, 2 € l'hectare, soit un total de 500 € environ sur la totalité des terres.

EDF Energies Nouvelles, pour avoir accès au chemin de Ribeuf pour les éoliennes versera environ 2 000 € de loyer annuel pour ce chemin qui sera communal et 500 € par éolienne pour le survol de la parcelle, soit un revenu de 3 000 € pour la commune.

En contrepartie, la commune accepte de reprendre les chemins et de les entretenir.

Suite à cette dissolution, il est question de faire le transfert des biens immobiliers appartenant à l'AFR au profit de la commune d'Ambrumesnil :

Des terrains appartiennent encore aujourd'hui à l'A.F.R. :

- ZB7 Le chemin d'Ambrumesnil
- ZB16 Au Baucre
- ZC4 La Longue haie
- ZD37 Saint Denis
- ZD42 L'Acre de la Queue
- ZD47 L'Acre de la Queue

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour cette dissolution

ACCEPTE de reprendre l'actif de l'Association Foncière

ACCEPTE d'incorporer au réseau de voirie rurale de la commune les biens de l'Association

- **Tarif de location de la Salle du Parvis**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXENT les tarifs de location de la Salle du Parvis, et ce **à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018**, de la manière suivante :

<u>Vin d'honneur</u>	Commune	75,00 €
	Hors Commune	105,00 €
<u>Repas</u>	Commune	275,00 €
	Hors Commune	375,00 €

Ces tarifs ne subissent aucune augmentation.

- **Tarif de location de la salle des Douze Etoiles d'Or**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

FIXENT les tarifs de location de la Salle des Douze Etoiles d'Or, et ce **à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018**, de la manière suivante :

<u>Vin d'honneur</u>	Commune	60,00 €
	Hors Commune	100,00 €
<u>Repas</u>	Commune	265,00 €
	Hors Commune	365,00 €

Ces tarifs ne subissent aucune augmentation.

Monsieur le Maire informe que les poignées des toilettes ont été remplacées et que la commission de sécurité passe vérifier cette salle le mardi 3 mai prochain.

Plusieurs conseillers demandent s'il est possible de repeindre cette salle et remplacer le lave-vaisselle.

Monsieur Letellier prévoit ces demandes au budget 2017.

- **Prix des cases du columbarium**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**FIXENT** le tarif de vente de cases à savoir :

Tarif

Concession de 30 ans 370,00 €

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

- **Tarif des concessions dans le cimetière**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**FIXENT** le tarif des concessions dans le cimetière à savoir :

Tarif 2015

Concession de 50 ans

170,00 €

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

- Tarif des cavurnes

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-**FIXENT** le tarif des cavurnes comme suit :

Tarif

Concession de 30 ans

150,00 €

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

- Frais de mission du Maire

Considérant que Monsieur le Maire a des déplacements très fréquents pour participer à des réunions dans tout le département,

Les Membres du Conseil Municipal,

... après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDENT de rembourser les frais de missions de Monsieur le Maire lors de ses déplacements sur présentation de justificatifs et ce pour toute la durée du mandat.

- Centre de loisirs 2016

Concernant le Centre de loisirs d'Ambrumesnil, qui se déroulera du 11 au 29 juillet 2016, un(e) directeur (trice) et un(e) animateur (trice) seront recrutés.

La rémunération de l'équipe d'animation a été établie de la manière suivante :

- la rémunération du directeur (trice) diplômé(e) BAFD est fixée à 2 fois le SMIC
- la rémunération de l'animateur (trice) diplômé(e) BAFA est fixée au SMIC

Monsieur le Maire rappelle que la participation des familles au centre de loisirs d'Ambrumesnil est fixée à 2 € par enfant par après-midi.

Monsieur le Maire propose de donner la possibilité aux grands-parents d'Ambrumesnil ayant la garde pendant les vacances de leurs petits-enfants d'inscrire ceux-ci au centre de loisirs s'il reste de la place.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDENT le mode de rémunération prévu et le montant de la participation des familles

- **Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2016-2017**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDENT de maintenir l'attribution d'un bon d'achat de fournitures scolaires aux enfants âgés de 18 ans maximum et fréquentant le collège ou le lycée pour l'année scolaire 2016-2017 à hauteur de **32 €**

Il est décidé que le retour des coupons en mairie devra obligatoirement intervenir avant fin novembre.

- **Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDENT** de maintenir la prise en charge des frais de transport de chaque élève de la Commune scolarisés au CES Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €**, pour l'année scolaire 2016/2017

- **Renouvellement du contrat aidé à l'emploi**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Quentin Renier a été embauché le 1^{er} juillet 2015 sous contrat aidé à l'emploi (CAE).

L'échéance de ce contrat arrive à terme le 30 juin 2016.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une première durée de 6 mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour ce renouvellement

- **Questions diverses**

- Monsieur le Maire invite les membres du conseil à l'accueil des correspondants allemands le jeudi 5 mai à 18h30 à la salle du Parvis. Il demande s'il y a des conseillers disponibles pour le service. Mesdames Forestier, Legouez et Monsieur Lebourg se proposent.
- Monsieur Letellier invite les membres du conseil à la cérémonie de l'armistice le dimanche 8 mai, messe à Offranville à 10 heures, dépôt de gerbe à 11h30 suivi de la remise de médailles à Monsieur Poirier et vin d'honneur.
- Compte-rendu de la dernière réunion communautaire :
 - 1) La Commission Départementale de coopération intercommunale (C.D.C.I.) s'est réunie le 11 mars et a émis un avis favorable quant au projet de fusion pour une grande intercommunalité. Celle-ci sera effective au 1^{er} janvier 2017 et comprendra les Communautés de Communes Saône et Vienne, les Trois

Rivières, et Varenne et Scie ainsi que trois communes (Bracquetuit, Cressy et Cropus).

- 2) Redevance des Ordures Ménagères (R.E.O.M.), les tarifs de l'an dernier sont inchangés, une personne 155 €, deux personnes et plus 201 €
 - 3) Taux de la taxe d'habitation : elle est perçue par les communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Son taux est maintenu à 8,06 %.
 - 4) Taux de la cotisation foncière des entreprises, il est maintenu à 19,09 %.
- Syndicats des Bassins Versants Saône Vienne et Scie : Madame Creignou, déléguée de ce syndicat remet au prochain conseil le compte-rendu de la dernière réunion.
 - Syndicat de collège : Madame Ridel, déléguée de ce syndicat fait le compte-rendu de la réunion. 21 élèves d'Ambrumesnil sont inscrits au collège J. Cocteau. La participation de la commune envers le syndicat est à hauteur de 3 124 €. Celle-ci par élève est plus élevée à cause du fort potentiel fiscal d'Ambrumesnil et du fait que les communes de la Basse-Saône participent au transport des enfants, contrairement à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.
 - Monsieur le Maire expose qu'il y a dans les mois à venir plusieurs mariages, noces d'or et baptême civil. Certains d'entre eux tombent pendant les vacances Madame la secrétaire de mairie. Madame Ridel se propose pour le mariage du 13 août, Madame Forestier pour le baptême du 20 août et Madame Legouez pour le mariage du 17 septembre.
 - Monsieur Letellier a reçu Monsieur FOLLAIN Laurent, fils de Monsieur FOLLAIN Michel, en mairie et confirme que les soucis de tonte de pelouse sont réglés.
 - Prochaine réunion de conseil prévu le vendredi 20 mai à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.